

Rapport annuel 2025 de l'OSMP

Votre synthèse par Mercatel

Chers membres,

L'Observatoire de la Sécurité des Moyens de Paiement a publié son rapport annuel 2025 le 9 septembre dernier. Il permet d'éclairer les dynamiques globales de la fraude et l'action du régulateur.

L'ensemble des efforts engagés par le commerce pour lutter contre la fraude restent d'actualité. Ce rapport soulève certains points d'attention renforcés pour le commerce :

- La fraude par manipulation connaît une augmentation accélérée. Elle touche nos clients. Elle demande également en tant qu'entreprise des dispositifs de protection renforcés : sensibilisation des clients mais aussi des collaborateurs, contrôles accrus notamment sur les virements et changements d'IBAN, mise à profit des nouveaux outils de place ...
- En ce qui concerne l'intelligence artificielle, ce rapport 2025 fait principalement référence aux acteurs de l'offre. Cela éclaire néanmoins également le commerce, tant sur les bénéfices en termes de détection de la fraude, que sur l'accroissement de l'efficacité des fraudeurs. La production de courriels ou documents falsifiés par l'IA demande par exemple de faire évoluer les processus impliquant des contrôles documentaires.
- La performance d'acceptation de vos transactions carte MIT mérite une vigilance / analyse particulière. N'hésitez pas à nous remonter vos points d'attention ou investigations sur ce sujet afin d'alimenter les travaux de l'Observatoire.
- Le plan d'action de la Banque de France sur les transactions carte MOTO (Mail Order Telephone Order) se poursuit avec détermination. Il invite les commerçants à travailler sur la redirection de ces flux vers d'autres canaux de paiement, ou le recours à une future solution d'authentification forte pour la carte.

Mercatel a porté à l'attention de l'OSMP un déport vers la fraude commerciale remontée par de nombreux commerçants. Cette fraude peut être réalisée par l'abus de vos politiques commerciales et opérationnelles mais elle peut également être réalisée via le moyen de paiement sous forme de litige commercial (colis non reçus, produits non conformes...). Nous portons à votre attention le fait que les données suivies par l'OSMP n'incluent pas ces litiges commerciaux.

Nous sommes heureux de vous représenter au sein de l'OSMP et continuons nos travaux avec enthousiasme et détermination.

Nous vous souhaitons bonne lecture de la synthèse ci-dessous et restons à votre disposition pour toute question.

Bien à vous,

L'équipe Mercatel

Synthèse du rapport

Le rapport 2025 de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement confirme une tendance forte : les paiements continuent de se digitaliser rapidement tandis qu'une partie de la fraude se déplace des attaques techniques vers la manipulation des personnes et des organisations.

1. Les paiements scripturaux continuent de croître fortement

En 2025, les paiements scripturaux ont progressé de 5,5 % en volume (4,2% en montant) pour atteindre 35,6 milliards d'opérations et 36 264 milliards d'euros.

Mix des moyens de paiement

La carte reste le moyen de paiement favori des Français, avec 63% des volumes. La part globale du virement est stable mais le virement instantané progresse fortement (+78% en volume, +118% en montant) et représente 17% des virements. Le prélèvement progresse également, de 5% en volume et 6% en montant. Le retrait d'espèces par carte diminue encore (-5% en volume et -3% en montant). Le chèque, en repli continu, représente encore 1,9% des volumes.

2. La fraude progresse moins vite que les paiements

Le montant total de la fraude atteint 1,24 milliard d'euros, en hausse de 3,8 % en montant. Le nombre d'opérations frauduleuses reculent de 7,6% pour 7,2 millions de transactions.

3. La carte bancaire atteint son meilleur niveau historique de sécurité

Le taux de fraude sur la carte tombe à 0,047 %, son niveau le plus bas jamais observé.

Focus sur la carte

Les paiements sur internet restent plus exposés à la fraude que les points de vente physiques : 70% des montants fraudés pour 27% des transactions. Mais leur taux de fraude baisse significativement : 0,124% vs. 0,155% en 2024. L'OSMP salue les effets de son plan d'action et les efforts de l'écosystème des paiements.

Les transactions mobiles représentent 1 paiement par carte sur 5 en point de vente (+38% en volume en 2025). Leur taux de fraude baisse de 43%. L'OSMP identifie comme principale cause l'exigence d'authentification forte à l'enrôlement de la carte.

Les transactions MIT gardent un taux de fraude élevé mais en forte baisse : 0,22% vs. 0,31% en 2024.

- L'OSMP poursuivra le suivi des commerçants identifiés comme prioritaires en raison de taux de fraude élevés.
- Les PSP émetteurs signalent un meilleur chainage des transactions à une authentification initiale. Certains commerçants remontent néanmoins des problèmes de performance impactant leur conversion.
- L'OSMP accompagnera également une transparence croissante des informations liées au mandat dans les fenêtres d'authentification 3-D Secure, et le développement pour les clients de meilleurs outils de gestion des mandats dans leur banque en ligne.

Les paiements MOTO sont le canal le plus exposé à la fraude avec un taux de 0,32%.

- L'OSMP y consacre un plan de sécurisation avec limitation des usages et limite de vitesse. Leur flux recule ainsi rapidement, -12% en volume et -21% en valeur.
- L'OSMP prévoit l'application du seuil de 500€ à tous d'ici fin 2026 (une seule exemption prévue pour la vente sur catalogue pour les achats par courrier).
- L'OSMP soutient le développement en 2026-2027 d'une solution d'authentification des paiements par carte initiés par téléphone (TO). Une fois cette solution déployée et éprouvée il est prévu d'abaisser la limite de vitesse en dessous de 500€.

La limite de vitesse sur les paiements par carte sur Internet hors 3-D Secure, qui était de 1 centime depuis janvier 2026 lorsque l'acquéreur appartient à l'espace économique européen, s'étend progressivement aux acquéreurs hors EEE.

4. La fraude se déplace en partie vers la fraude par manipulation

La fraude par manipulation des porteurs est en hausse depuis 2021 et accélère en 2025, à +34%. Elle atteint 516 M€, soit 41,6 % de la fraude totale, dont 376 M€ sur des virements opérés par banque en ligne.

5. Le virement, cible privilégiée de la fraude par manipulation, devient la première source de fraude en valeur

Le virement atteint 485 M€ de fraude, en hausse de 37 %, et devient le principal contributeur en montant. Son taux de fraude reste très bas (0,001%) mais se compose d'une fraude marginale sur les canaux télématiques utilisés par les entreprises et plus importante sur les solutions de banque en ligne (0,006%). Les attaques y reposent à la fois sur le hameçonnage et la manipulation (faux conseiller bancaire...).

En termes de type de virement, le virement instantané croît rapidement mais est aussi le plus exposé à la fraude avec un taux de 0,04%.

6. Deux nouveaux outils majeurs contre la fraude s'appuient sur le partage d'informations entre prestataires de service de paiement

Le Fichier National des Comptes signalés pour Risque de Fraude (FNC-RF) permet aux prestataires de service de paiement de partager les événements de fraude se rapportant à des comptes de paiement et de dépôt, depuis mai 2026.

La vérification du bénéficiaire d'un virement (VoP – Verification of Payee) est rendue obligatoire depuis octobre 2025.

7. Le chèque requiert une vigilance accrue sur sa mise à disposition par les établissements bancaires

La fraude au chèque recule de 16% notamment grâce aux mécanismes de détection mis en œuvre par les commerçants et les prestataires concernés qui ont permis d'en déjouer 41%. Il reste néanmoins le moyen de paiement le plus fraudé avec un taux de 0,07%.

Les chèques volés représentent encore 90% de la fraude. L'OSMP recommande de renforcer la sécurité des envois de chéquier par les établissements via un double système d'alerte lors de l'envoi et de la réception.

8. Les travaux avec les acteurs des télécommunications se poursuivent tandis que l'OSMP lance également une coopération inédite avec les plateformes numériques

L'Observatoire avait inclut dès 2023 les acteurs des télécoms. De nouveaux dispositifs ont ainsi été mis en place contre le spoofing (usurpation du numéro). Le Mécanisme d'Authentification des Numéros (MAN) est considéré largement opérationnel depuis début 2025. D'autres travaux sont prévus pour renforcer la sécurité des communications : le masquage des numéros mobiles français lorsque les appels sont passés depuis l'étranger et qu'ils ne peuvent être authentifiés, et l'expérimentation depuis juin 2026 du Do Not Originale (DNO) pour les numéros identifiés par les PSP comme devant uniquement recevoir des appels (par exemple les centres d'opposition de cartes bancaires). L'OSMP soutient ou mentionne également des travaux visant à lutter contre les SMS frauduleux, le SIM swapping, la détection d'appel en cours lors de la validation d'un paiement par le porteur, un accès accéléré des usagers au service anti-fraude de leur banque en cas de suspicion.

Des travaux de coopération ont également été lancés en 2025 avec les plateformes numériques (Google, Meta, Tiktok).

L'OSMP vise de manière générale une meilleure coordination trans-sectorielle permettant notamment une lutte plus en amont contre la fraude.

9. En 2026-2027 les enjeux du commerce agentique et l'anticipation des impacts de l'informatique quantique devraient faire l'objet de travaux renforcés.
